



HAL
open science

Licence Physique - sciences pour l'ingénieur

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Physique - sciences pour l'ingénieur. 2011, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02036306

HAL Id: hceres-02036306

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036306>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université de Bretagne Sud

Demande n° S3LI120000787

Domaine : Sciences, technologies, santé

Mention : Physique et sciences de l'ingénieur

Présentation de la mention

La mention de licence Physique et sciences de l'ingénieur (PSI) s'inscrit dans l'axe thématique Ingénierie des systèmes de l'Université de Bretagne-Sud (UBS). Son contenu pédagogique s'articule autour des six parcours qu'elle propose en troisième année (L3) : Électronique et informatique industrielle, Énergétique, Génie civil, Génie mécanique, Matériaux, Physique et du parcours Ingénieur plus Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (STI-CPGE) offert dès les première et deuxième années (L1 et L2). Ce dernier parcours a pour vocation d'attirer des élèves de la filière Sciences et techniques de l'ingénieur (STI) en situation de réussir des études longues. Plus généralement, les étudiants diplômés de la mention de licence PSI intègrent principalement le master Sciences pour l'ingénieur de l'UBS. Il est intéressant de signaler que la deuxième année de la mention PSI permet de réorienter plus d'un quart des étudiants vers un cursus d'école d'ingénieurs, de licence professionnelle ou encore vers les Métiers de l'enseignement et de la formation qui est un master proposé par l'UBS. La gestion de cette mention de licence par un comité de pilotage secondé par des équipes pédagogiques et un conseil de perfectionnement est une caractéristique intéressante.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	215
Nombre d'inscrits en L2	180
Nombre d'inscrits en L3	205
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	25 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	72 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	22 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Comme en témoignent les flux d'étudiants du L1 au L3, la mention de licence PSI est une formation bien visible et justifiée au sein de l'UBS. Les évolutions souhaitées pour le futur contrat d'établissement sont liées, d'une part à la suppression du parcours Chimie pour lequel le flux était très faible, et d'autre part à la création d'un parcours STI-



CPGE. En adéquation avec ces changements, le nom de la mention évolue pour passer de Physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) à Physique, Sciences de l'ingénieur (PSI).

Le projet pédagogique de la mention de licence PSI est bien construit : chaque semestre regroupe six unités d'enseignement (UE) de cinq crédits européens (CE) définies afin d'assurer un bon équilibre entre formations scientifique, technologique et professionnelle. Les étudiants sont en outre préparés aux certifications en langue (CLES) et en outils informatiques (C2i niveau 1) par une utilisation importante des TICE. Il est cependant regrettable que l'évaluation de la formation ne soit pas faite globalement (en complément de celle faite UE par UE) et que les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ne soient pas détaillées.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont nombreux. Ils sont liés tant à l'accompagnement des étudiants tout au long de leur cursus, qu'à la définition de parcours progressifs grâce à différents types de réorientation. La proposition du parcours STI-CPGE est attractive, mais il faudrait davantage préciser les modalités qui permettent de l'intégrer ou de le quitter. Il est à regretter qu'il soit difficile de bien appréhender la définition des parcours de L3.

Les poursuites d'études après la mention de licence PSI sont nombreuses (quatre mentions de master à l'UBS dont une menant aux carrières de l'enseignement), mais elles mériteraient d'être clarifiées (par exemple, le master Mathématiques-STIC apparaît dans le dossier alors qu'il n'existe pas dans le plan de formation de l'UBS). L'insertion professionnelle est très satisfaisante.

Le pilotage de la mention de licence PSI semble réel et fortement inspiré de celui d'ex-formations IUP desquelles sont nés certains de ses parcours.

- Points forts :
 - Le contenu et l'organisation des enseignements (équilibre semestriel, utilisation importante des TICE, acquisition de compétences additionnelles et transverses) est satisfaisant.
 - Il existe de nombreuses possibilités de réorientation avérées (avec d'autres mentions de licence, des licences professionnelles).
 - L'ouverture sur le monde professionnel est intéressante (très bonne insertion, deux stages durant la formation avec une mobilité internationale fortement conseillée).
 - L'accompagnement des étudiants (procédure d'orientation active pour les futurs entrants, tutorat, UE de méthodologie) est efficace.
 - Il existe un bon pilotage de cette mention PSI (comité de pilotage, équipes pédagogiques, conseil de perfectionnement).
- Points faibles :
 - Il n'est pas clairement précisé quelles sont les procédures permettant d'intégrer les différents parcours du L3 et du L1/L2 (parcours STI-CPGE).
 - Dans ce dossier, il aurait été préférable de mieux hiérarchiser l'information.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Une clarification des procédures d'évaluation de la mention de licence PSI serait bénéfique. En complément à une évaluation globale de la mention qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre, il serait également bien de préciser la manière avec laquelle sont prises en compte les compétences transversales dans les modalités de contrôles de connaissances qui ne sont, par ailleurs, pas jointes au dossier.

Dans cette même logique d'évaluation, il serait intéressant de préciser certains indicateurs importants et de mentionner le devenir des étudiants en échec.